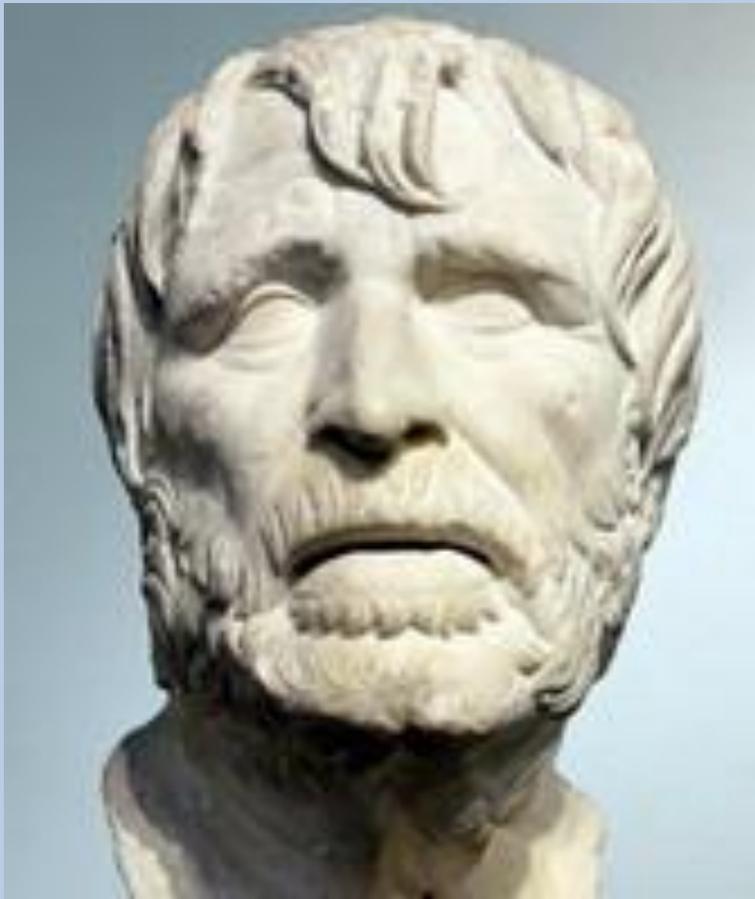


SÉNÈQUE,
DE CLEMENTIA



PRESENTATION

Le traité De la clémence a été écrit par Sénèque au commencement du règne de Néron (vers l'an 55) et s'adresse directement au jeune empereur qui fut son élève. En tant que philosophe-précepteur, Sénèque y prodigue une série de suggestions pour que le souverain, détenteur à l'époque d'un pouvoir illimité, ne se transforme pas en tyran. La clémence s'avère alors une vertu cardinale, que Sénèque va soigneusement distinguer de ce vice qu'est à ses yeux la miséricorde. Il ne s'agit pas en effet de tout pardonner ou de laisser les crimes impunis, marque de faiblesse de la part d'un souverain, mais d'éviter la cruauté, c'est-à-dire la multiplication démesurée de la souffrance du coupable. La clémence se définit donc comme "la tempérance dans les peines requises". Alternant exemples historiques et préceptes philosophiques, Sénèque utilise toutes les ressources de sa rhétorique pour orienter les dispositions du nouveau César vers ce qu'il estime être la voie d'un gouvernement sage.

Le moins que l'on puisse dire, à la lecture de La vie de Néron par Suétone, est que ce projet n'est pas exactement parvenu à exécution. Après avoir évoqué les actes louables ou inoffensifs de l'empereur, assez peu nombreux, le biographe énumère ses frasques et ses violences. Plus soucieux de faire valoir ses talents de chanteur, d'acteur ou de conducteur de char que de gouverner un empire, Néron semble en effet avoir fait du caprice une règle de vie, au mépris total de l'exigence de tempérance affirmée par Sénèque. L'épisode fameux de l'incendie de Rome (repris dans l'Octavie, du Pseudo-Sénèque) symbolise au mieux cette volonté de laisser son empreinte par un acte aussi spectaculaire que destructeur. C'est donc au plus grand soulagement de ses sujets que ce souverain mourut "sans ami ni ennemi".

I. Je me suis proposé, Néron, d'écrire sur la clémence, pour vous tenir lieu comme d'un miroir qui vous mît en face de vous-même, et vous fit voir à quelle sublime jouissance il vous est donné d'arriver. Bien qu'en effet le véritable fruit des bonnes actions soit de les avoir faites, et qu'en dehors des vertus, il n'y ait aucun prix digne d'elles, il est doux cependant pour une conscience pure de s'examiner, de passer en revue ses souvenirs, puis reportant ses regards sur cette immense multitude, anarchique, séditeuse, passionnée, prête à s'élaner pour tout perdre avec elle si elle allait rompre son joug, il est doux de se dire : « Seul de tous les mortels j'ai été élu et jugé digne de représenter les dieux sur la terre : j'ai le droit de vie et de mort sur les peuples. La balance des destinées et des conditions de tous est remise en mes mains ; ce que le sort réserve à chaque individu, c'est par ma bouche qu'il le déclare : une seule de mes réponses va porter l'allégresse aux nations et aux cités. Rien ne fleurit nulle part que par ma volonté et sous ma tutelle. Tous ces milliers de glaives que la paix conservée par moi retient dans le fourreau, je puis d'un signe les en faire sortir : quelles nations seront anéanties ou transportées ailleurs, affranchies ou réduites en servitude, quel roi va devenir esclave, quel front va ceindre le bandeau royal, quelles villes doivent tomber ou s'élever, c'est à moi de le décider. Au sein de la toute-puissance, rien n'a pu m'arracher d'injustes condamnations, ni la colère, ni la fougue de la jeunesse, ni cet esprit de témérité et de révolte chez les peuples, qui souvent fait perdre patience aux âmes les plus calmes, ni l'ambition cruelle, mais si commune aux maîtres du monde, de signaler leur pouvoir par la terreur. J'ai enfermé, j'ai scellé mon glaive, avare du sang même le plus vil, toujours à défaut d'autres titres, le titre d'homme m'a trouvé indulgent. Couvrant ma sévérité d'un voile, ma plus belle arme est la clémence. Je m'observe comme si les lois, que de la poussière et de l'oubli j'ai exhumées au

grand jour, me devaient demander compte de mes actes. La jeunesse de l'un, la vieillesse de l'autre me touchent ; à celui-ci son illustration, à celui-là son obscurité ont valu le pardon ; et si les motifs de commisération me manquent, c'est pour moi-même que je fais grâce. Qu'aujourd'hui les dieux immortels me somment de leur répondre, je suis prêt à leur présenter le tableau complet du genre humain ».

Oui, Néron, vous pouvez dire hautement que vous n'avez enlevé à l'état, soit secrètement, soit à force ouverte, rien de ce qui avait été confié à votre foi et à votre protection. Vous avez aspiré à une gloire bien rare et à laquelle aucun prince n'était encore arrivé, celle d'une vie irréprochable. Vos efforts ne sont pas perdus ; votre bonté singulière n'a pas rencontré des appréciateurs ingrats ou malveillants, vous êtes payé de reconnaissance. Jamais homme n'a été aussi cher à un autre homme que vous l'êtes au peuple romain, pour lequel vous êtes et serez longtemps le plus grand de tous les biens.

Mais grande est la tâche dont vous vous êtes chargé. On ne parle plus ni du divin Auguste, ni des premiers temps de Tibère ; on ne vous cherche de modèle à imiter que vous-même. On s'attend à un règne conforme à ses prémices, à sa première année. Espoir difficile à remplir, si la bonté, au lieu d'être naturelle en vous, n'y était qu'un emprunt passager. Car tout masque ne se porte jamais longtemps. La feinte tombe bien vite et rend l'homme à son caractère ; mais quand la vérité est là, quand nos vertus naissent pour ainsi dire de notre fonds même, le temps ne peut que les faire croître et s'améliorer. Dans quel hasardeux avenir entrerait le peuple romain, alors qu'on ignorait où se porterait tout d'abord cette âme des Césars qui est en vous ! Les vœux de l'Empire ont maintenant leur garantie : car il n'est plus à craindre que Néron vienne à s'oublier tout à coup lui-même.

Trop de bonheur, il est vrai, rend les peuples exigeants ; leurs désirs ne sont jamais assez modérés pour s'arrêter aux biens obtenus.

Une grande faveur est un pas fait vers de plus grandes ; et l'on embrasse les plus folles prétentions dès qu'on a goûté d'une grâce inattendue. Et tous vos concitoyens cependant, forcés de reconnaître leur bonheur, confessent de plus que s'il s'y peut ajouter quelque chose, c'est qu'il ne cesse point. Tout les contraint à cet aveu, le dernier qui échappe à l'homme, une sécurité profonde et prospère, et tout droit à l'abri de toute injustice. Ils ont sous les yeux la plus heureuse forme de république, où il ne manque, d'une liberté extrême, que la licence de s'entre-déchirer. Mais ce qui par-dessus tout frappe les grands comme les petits d'une égale admiration, c'est votre clémence. Et en effet, quant aux autres vertus du prince, chacun, selon son rang de fortune, ou les éprouve ou en espère plus ou moins ; de sa clémence tous se promettent le même appui. Eh ! où est l'homme si fort et si satisfait de son innocence, qui ne se réjouisse de voir assise auprès du souverain la clémence, secourable à la fragile humanité ?

II. Dans l'opinion de quelques-uns, je le sais, la clémence est le soutien des méchants, car s'il n'y a pas eu crime, elle reste inapplicable : c'est la seule vertu qui chez un peuple d'honnêtes gens n'ait rien à faire. Mais d'abord comme l'art de guérir, utile aux seuls malades, est estimé aussi de ceux qui se portent bien, ainsi la clémence, qu'invoque l'homme digne de punition, est révérée encore de qui n'a point fait le mal. Et puis, elle peut s'étendre parfois même à des innocents, quand il arrive qu'une situation est réputée crime ; et la clémence vient en aide non seulement à l'innocence, mais souvent encore à la vertu, puisqu'il se rencontre par la fatalité des temps des actes louables qui courent risque d'être punis. Ajoutez qu'une grande partie des hommes est capable de retour aux pratiques honnêtes. Il ne convient pas toutefois de pardonner au hasard : car dès que toute distinction entre les bons et les méchants est effacée, la confusion survient et les vices débordent. Apportez ici

cette réserve qui sait démêler les âmes guérissables des âmes désespérées. Que votre clémence ne soit ni indistincte et banale, ni trop exclusive : il est également cruel de pardonner à tous et de ne faire grâce à personne. On doit tenir un milieu ; or l'équilibre étant difficile, s'il faut que l'un des deux côtés y gagne, que ce soit celui de l'humanité.

III. Mais ceci sera mieux traité en son lieu. Je divise maintenant tout notre sujet en trois parties. La première complètera l'éloge de la clémence ; la seconde en montrera la nature et les caractères ; comme en effet certains vices ont de la ressemblance avec des vertus, on ne peut les en distinguer qu'en les marquant de traits qui les fassent reconnaître. Nous rechercherons en troisième lieu comment l'âme s'élève jusqu'à cette vertu, comment elle s'y affermit et se l'approprie par l'usage.

Que la clémence soit de toutes les vertus celle qui convient le mieux à l'homme, comme étant celle qui nous humanise le plus, c'est une vérité nécessaire et aussi constante pour nous stoïciens, qui voulons qu'on voie dans l'homme un être sociable, né pour le bien général, que pour ceux qui le vouent uniquement au plaisir, et jamais ne parlent ou n'agissent sans avoir leur intérêt pour but. Car si c'est le calme et le repos qu'il aime, l'homme trouve dans sa nature cette vertu qui chérit la paix, qui retient le bras prêt à frapper. Mais il n'est personne en qui la clémence soit plus belle que dans un roi ou chef d'Empire. En effet une grande puissance n'est honorable et glorieuse qu'autant que son action est salutaire ; et c'est un fléau que celle qui n'est forte que pour le mal. Il a seul fondé sa grandeur sur une ferme base, celui que la république sait être non pas seulement le chef, mais l'homme du peuple, dont on sent journellement la sollicitude veiller à la conservation de tous et de chacun ; dont la présence, loin d'être comme l'apparition d'un féroce et nuisible animal élançé de son

repaire et qui fait tout fuir, semble celle d'un astre bienfaisant et pur, vers lequel on vole, on s'empresse. Tous sont prêts à se dévouer pour lui aux glaives assassins ; ils voudront qu'il passe sur leurs corps, s'il faut pour le sauver joncher sa route de cadavres humains. Sentinelles vigilantes, ils protègent la nuit son sommeil ; ils se pressent à ses côtés, ils l'environnent pour le défendre ; ils courent au-devant des périls qui le menacent. Ce n'est point sans raison qu'existe chez les peuples et dans les cités ce concert d'amour et de protection pour le chef, et que chacun prodigue sa personne et ses biens partout où le salut du souverain le demande. Ce n'est point mépris de soi-même ou folie, si tant de milliers de têtes consentent à tomber pour une seule, si tant de morts rachètent une seule vie, quelquefois celle d'un vieillard infirme.

Ne voyez-vous pas que le corps entier obéit à l'âme ? bien que le premier l'emporte par son étendue et son apparence extérieure, tandis que l'autre, subtile et imperceptible, ignore même dans quel organe elle a son siège. Cependant les mains, les pieds, les yeux, concourent à la servir; c'est par elle que notre pensée enveloppe notre corps ; c'est par son ordre que nous nous livrons au repos ou à l'agitation. Que ce maître commande : aussitôt, s'il est avare, nous parcourons les mers pour acquérir des richesses ; s'il est avide de gloire, nous livrons notre main à la flamme, ou nous nous précipitons volontairement dans un gouffre. De même cette multitude immense qui est groupée autour d'une seule âme est gouvernée par son souffle et modérée par sa raison ; tandis qu'elle serait écrasée et brisée par ses propres forces, si elle cessait d'avoir pour appui la sagesse de son chef.

IV. C'est donc leur propre conservation que les peuples aiment, lorsque pour un seul homme ils font sortir dix légions en bataille, lorsqu'ils s'élancent aux premières lignes et offrent leurs poitrines aux

blessures pour ne pas voir ses drapeaux reculer. Le prince est le lien qui fait de la république un seul corps, il est le souffle, il est la vie que respirent ces milliers d'hommes, inutiles fardeaux pour eux-mêmes et proies pour l'ennemi, si ce génie de tout l'empire se retire d'eux.

Le roi vivant, tous ont un même esprit ;

Sa mort brise le pacte.

(Virgile - Géorgiques, IV)

Ce sera là le coup mortel pour la paix que Rome donne au monde ; la fortune du peuple-roi s'écroulera. Un tel danger sera loin de lui, tant qu'il saura supporter le frein ; que si quelque jour il le brise, ou si quelque accident l'en dégage et qu'il se refuse à le reprendre, cette belle unité, ce faisceau du plus grand des Empires éclatera en mille pièces ; et Rome ne sera plus souveraine le jour où elle cessera d'obéir.

On ne doit donc pas s'étonner que les princes, les rois, et tous ceux auxquels est confié le salut de l'état, quelque nom qu'on leur donne, soient l'objet d'un amour qui l'emporte sur toutes les affections privées. Car si les hommes sages préfèrent l'intérêt public à l'intérêt particulier, il est naturel que celui dans la personne duquel l'état se trouve en quelque sorte concentré, leur soit plus cher que tout le reste. L'empereur s'est tellement identifié avec la république, que leur séparation entraînerait leur perte commune : autant l'un a besoin de bras, autant l'autre a besoin de tête.

V. Je semble m'être éloigné ici de mon thème, et je touche au contraire au fond même du sujet. Oui, Néron, puisque, comme je le prouve en ce moment, vous êtes l'âme de la république, puisque celle-ci est votre corps, vous voyez, je pense, combien la clémence est un besoin pour vous ; c'est vous-même que vous épargnez, quand vous semblez épargner autrui. Usez donc d'indulgence même envers

les citoyens les plus répréhensibles : ce sont de vos membres malades, et s'il est parfois nécessaire de vous tirer du sang, gardez que le fer n'aille trop avant. La clémence, disais-je, est, pour tous les hommes, conforme à leur nature, mais elle est d'autant plus glorieuse aux souverains, qu'elle a près d'eux plus de malheureux à sauver et se déploie sur une plus riche matière. La cruauté de l'homme privé fait peu de victimes : celle du prince sévit comme une guerre. Or, bien que les vertus se donnent la main, et qu'aucune ne soit meilleure ou plus noble qu'une autre, il en est pourtant qui vont mieux à certains personnages.

La grandeur d'âme sied à tout mortel, à celui même qui au-dessous de lui ne voit plus rien. Car quoi de plus grand et de plus héroïque que de vaincre la mauvaise fortune ? Cette grandeur d'âme toutefois est plus au large dans la prospérité et frappe mieux les regards sur un lieu élevé que dans la plaine. La clémence, sous quelque toit qu'elle habite, maintient près d'elle le bonheur et la paix ; mais plus rare chez les rois, elle y est d'autant plus admirable. Quoi de plus digne d'éloge, en effet, que de voir l'homme à la colère duquel il n'est point d'obstacle ; dont les sentences de mort ne rencontrent, même où elles frappent, que l'acquiescement du respect ; à qui nul ne demandera compte ; dont le courroux, dès qu'il éclate, interdit jusqu'à la prière ; de le voir s'imposer un frein à lui-même, et faire de son pouvoir un usage meilleur et plus doux, pénétré qu'il est de cette pensée : Tout homme peut tuer malgré la loi ; moi seul puis sauver malgré elle ?

C'est aux grandes positions que va bien une grande âme : si on ne s'élève pas jusqu'à elles, si même on ne les surpasse, on les ravale plus bas que la terre. Or c'est le propre d'une grande âme d'être calme et sereine et de regarder du haut de son mépris les injures et les offenses. S'emporter jusqu'au délire est une faiblesse de femme. Les bêtes féroces seules, et encore les races les moins généreuses, mordent tout d'abord et s'acharnent sur l'ennemi abattu. L'éléphant,

le lion écartent leurs agresseurs et s'éloignent ; les espèces ignobles sont obstinées dans leurs vengeances. Une colère inflexible et barbare n'est pas digne d'un roi : la colère le fait descendre au niveau presque de l'offenseur ; mais qu'il octroie la vie ou sauve l'honneur à l'homme justement menacé de les perdre, il fait alors ce qui n'est possible qu'à celui qui peut tout. Car on peut arracher la vie à plus élevé que soi ; on ne peut la donner qu'à son inférieur. Donner la vie, privilège de la souveraineté, laquelle n'est jamais plus auguste que lorsqu'elle exerce ce bienheureux pouvoir des dieux, à qui tous, bons et méchants, nous devons la lumière. Que le prince donc, s'associant à la pensée divine, se complaise à voir ceux de ses sujets qui sont vertueux et utiles, et laisse le reste dans la foule ; qu'il s'applaudisse de l'existence des uns, qu'il tolère celle des autres.

VI. Songez que vous êtes dans une ville où, dans les rues les plus larges, une multitude sans cesse affluente s'étouffe au premier obstacle qui l'arrête en son cours ; où, rapide torrent, elle demande passage vers trois théâtres à la fois. Cette ville où se consomment les produits du reste du monde, en quel vaste et muet désert elle se changerait, s'il n'y devait rester que ce qu'un juge sévère pourrait absoudre ! Est-il beaucoup de magistrats qui ne soient sous le coup de la loi même au nom de laquelle ils informent ? Est-il un accusateur sans reproche ? Je ne sais même si l'homme qui pardonne le plus difficilement n'est pas celui qui a le plus souvent eu besoin d'indulgence. Nous avons tous commis des fautes, les unes graves, les autres légères ; celles-ci avec préméditation, celles-là par l'effet d'une impulsion fortuite, ou par les suggestions de la perversité d'autrui ; quelques-uns de nous enfin n'ont pas persisté assez courageusement dans les bonnes résolutions qu'ils avaient formées, et toutefois n'ont renoncé à la droiture ni sans regret ni sans combat. Non seulement nous avons failli, mais nous continuerons à faillir tant que nous vivrons ; et, en supposant même qu'il existe un homme qui

ait rendu son âme assez pure pour qu'elle soit désormais à l'abri du désordre et de l'erreur, ce n'est qu'à travers bien des fautes qu'il est arrivé à la vertu.

VII. Or, puisque j'ai parlé des dieux, que puis-je mieux proposer au prince que de se former sur leur modèle, que d'être envers ses peuples ce qu'il voudrait que les dieux fussent envers lui ? Gagnerait-il à les trouver impitoyables pour toutes ses fautes et ses erreurs ? Voudrait-il s'en voir poursuivi jusqu'à sa perte totale ? Où serait le roi sûr de sa vie et dont les aruspices n'auraient pas à recueillir les restes foudroyés ? Que si les dieux, dans leur exorable justice, ne lancent pas soudain leur tonnerre sur les monarques prévaricateurs, combien n'est-il pas plus juste qu'un homme, placé à la tête d'hommes comme lui, exerce avec douceur son empire, et se demande si l'aspect de la nature n'est pas plus riant et plus beau par un jour pur et serein, que quand le globe s'ébranle aux éclats répétés de la foudre, et que les éclairs brillent de tous côtés ? Eh bien ! le tableau d'un règne paisible et modéré n'est pas autre que celui d'un ciel serein et sans nuage. Un gouvernement cruel, c'est l'orage dans une obscure nuit, où tout tremble au bruit de coups inattendus, où tout s'épouvante, où pas même l'auteur du trouble universel n'échappe aux contrecoups. On excuse plus facilement l'homme privé qui s'opiniâtre dans ses vengeances : il est vulnérable, et son ressentiment naît d'une injure éprouvée. D'ailleurs il craint le mépris ; et ne pas rendre guerre pour guerre paraîtrait faiblesse plutôt que générosité. Mais l'homme qui tient en main la vengeance et néglige d'en user, celui-là est sûr d'obtenir le glorieux titre de clément. Libre aux individus obscurs de ramasser le ceste, de se jeter dans l'arène des procès, des querelles, et de lâcher bride à leur colère : entre jouteurs d'égale force les coups ne sont point si pesants ; mais un roi, qu'un seul éclat de voix, qu'une parole peu mesurée lui échappe, sa dignité est compromise.

VIII. Peut-être vous semble-t-il dur qu'on enlève aux princes cette liberté de paroles dont jouissent les moindres mortels. C'est être esclave, dit-on, ce n'est plus régner. Eh ! ne l'éprouvez-vous pas ? Tout en notre faveur, le gouvernement n'est servitude que pour vous. Bien différente est la situation de ces hommes cachés dans la foule qu'ils ne dépassent point ; leurs vertus, pour se produire, ont longtemps à lutter, et leurs vices sont obscurs comme eux. Mais la renommée enregistre vos paroles et vos actes ; aussi nul ne doit-il se montrer plus inquiet de sa réputation que celui qui, bonne ou mauvaise, verra s'étendre au loin la sienne. Que de choses vous sont interdites qui, grâce à vous, nous sont permises ! Je puis aller seul et sans crainte par la ville où il me plaît, bien que nulle suite ne m'accompagne, et sans avoir d'arme chez moi ni à mon côté ; vous, au sein de la paix que vous donnez à tous, il vous faut vivre armé. Vous ne pouvez vous dégager de votre fortune ; elle vous assiège, et n'importe où vous descendiez, elle vous suit en grand appareil. Telle est la servitude du rang suprême de ne pouvoir se taire petit. Cette nécessité vous est commune avec les dieux : leur ciel aussi les retient captifs, et descendre est aussi impossible pour eux que dangereux pour vous. Vous êtes enchaîné à votre grandeur. Nos démarches à nous ne sont sensibles que pour peu de gens : nous nous montrons, nous disparaissions, nous changeons d'état, sans que la foule s'en aperçoive ; vous, il ne vous est pas plus donné qu'au soleil de vous dérober aux regards. Une vive lumière rayonne sur vous ; tous les yeux sont tournés vers elle. Vous sortez, pensez-vous, non, c'est un astre qui se lève ; votre bouche ne peut s'ouvrir que ses accents ne soient recueillis par toutes les nations, ni votre courroux éclater, que le monde ne frémisses, ni votre justice frapper personne, sans tout ébranler alentour. La foudre, fatale à peu d'hommes, quand elle tombe est l'effroi de tous ; ainsi les potentats qui tonnent sur nos têtes envoient la terreur bien au delà du châtement. Et ce n'est pas

sans raison. On ne se demande plus ce qu'a fait, mais ce que pourra faire celui qui peut tout.

Il faut ajouter que, dans la condition privée, la patience avec laquelle on supporte les injures expose à en recevoir de nouvelles, tandis que la clémence est la garantie de la sûreté des rois. Comme de fréquentes vengeances n'éteignent que les haines de quelques hommes et irritent celles de tous les autres, il ne faut pas attendre, pour renoncer à la sévérité, qu'elle n'ait plus de motif. De même que les arbres élagués multiplient leurs rameaux, et que l'on coupe certaines plantes pour qu'elles repoussent plus touffues; de même la cruauté des rois, en frappant quelques-uns de leurs ennemis, ne fait qu'en augmenter le nombre : leurs sentiments se transmettent à leurs pères, à leurs enfants, à leur famille entière et à leurs amis.

IX. Je veux rendre cette vérité plus sensible pour vous par un exemple de famille. Le divin Auguste fut un prince fort doux, à le prendre du jour où il fut seul chef de l'Etat. Quand la république avait plusieurs maîtres, il abusa du glaive. A l'âge où vous êtes, à peine sorti de sa dix-huitième année, déjà il avait plongé le poignard au sein de ses amis, déjà il avait attenté secrètement aux jours du consul M. Antoine, déjà il avait été collègue des proscripteurs. Il comptait quarante ans et plus au temps de son séjour en Gaule, lorsqu'il reçut l'avis que L. Cinna, homme d'un esprit borné, conspirait contre lui. On lui disait où, quand et de quelle manière l'attentat devait s'exécuter : l'un des complices lui dénonçait tout. Auguste, résolu de se venger, convoqua ses amis en conseil. Il passa une nuit agitée, en songeant qu'il allait condamner un jeune homme d'une haute naissance, irréprochable dans tout le reste, et petit-fils de Pompée. Il n'avait pas la force de faire mourir un homme, lui qui avait dicté avec M. Antoine, dans un souper, l'édit de proscription. Il gémissait, il proférait par intervalles des paroles sans suite et contradictoires.

«Quoi ? disait-il, laisserai-je mon assassin libre et tranquille, tandis que les alarmes seront mon partage ? et lorsqu'après des guerres civiles où tant de périls ont vainement menacé ma tête, après tous ces combats sur mer et sur terre, où ma vie a été épargnée, j'ai enfin donné la paix au monde, cet homme a formé le projet, je ne dis pas seulement de me tuer, mais de m'immoler, car c'est au moment où j'offrirai un sacrifice qu'il veut attenter à ma personne; et un tel forfait resterait impuni !» Ensuite, après un moment de silence, d'une voix bien plus forte, et plus indignée contre lui-même que contre Cinna : « Pourquoi vivre, si tant d'hommes ont. intérêt à ta mort ? Quoi ! toujours des supplices, toujours du sang ! Ma tête est le but vers lequel la jeune noblesse dirige ses coups : la vie n'a pas assez de prix pour que je la conserve en frappant tant de victimes. »

Enfin Livie l'interrompit en lui disant : « Accueillerez-vous les conseils d'une femme ? Suivez l'exemple d'un médecin : si les remèdes ordinaires ne réussissent pas, ils emploient les contraires. La sévérité jusqu'ici n'a pas été heureuse. A Salvidienus a succédé Lépide, à Lépide Muraena, à Muraena, Caspio, à Caspio, Egnatius et d'autres que je ne nomme pas, car quelle honte que de pareilles gens aient eu tant d'audace ! Essayez maintenant de la clémence. Pardonnez à Cinna : il est découvert, il ne peut plus vous nuire, sa grâce peut servir votre gloire. »

Charmé de trouver en elle l'avocat de ses propres pensées, l'empereur remercia son épouse, contremanda sur-le-champ son conseil et fit appeler Cinna seul. Renvoyant alors tout le monde de sa chambre, après avoir fait placer un second siège pour Cinna : « Je te demande avant tout, lui dit-il, de m'écouter sans m'interrompre, sans couper mon discours d'aucune exclamation : tu auras tout loisir de parler après moi. Je t'ai trouvé, Cinna, dans le camp de mes adversaires, non pas devenu, mais né mon ennemi ; et je t'ai laissé vivre, je t'ai rendu tout ton patrimoine. Aujourd'hui ton bonheur et ta richesse sont tels que le vaincu fait envie aux vainqueurs. Tu as

demandé le sacerdoce : de préférence à de nombreux compétiteurs dont les pères s'étaient battus pour ma cause, je te l'ai donné. Après tant de bienfaits, tu as résolu de m'assassiner ».

A ce mot, Cinna s'étant écrié qu'une telle démente était loin de sa pensée : « Tu ne tiens pas ta parole, reprit Auguste, il était convenu que tu ne m'interromprais point. M'assassiner, te dis-je, voilà ton dessein ». Et il indiqua le lieu, le jour, les complices, le plan de l'attaque, le bras chargé de frapper. Puis le voyant baisser les yeux et, non plus par suite de sa promesse, mais confondu par sa conscience, demeurer muet : « Quel est ton but ? ajouta-t-il, de régner à ma place ? Certes, le peuple romain est à plaindre, si tu n'as pour monter à l'empire d'autre obstacle que moi. Tu ne peux même pas défendre les intérêts de ta maison : tout récemment, dans une cause privée, tu as succombé sous le crédit d'un affranchi. Il t'est plus facile sans doute de prendre César à partie. Je veux bien te faire place, si je suis le seul qui gêne tes prétentions. Mais les Paul-Émile, les Fabius Maxime, les Cossus, les Servilius subiront-ils ta loi, eux et toute une légion de patriciens, non pas de ceux qui affichent de vains titres, mais de ces hommes qui font honneur aux images de leurs aïeux ? »

Je ne reproduirai pas tout son discours ; il envahirait une grande partie de ce traité ; car on sait qu'il parla plus de deux heures, prolongeant ainsi la seule vengeance qu'il voulût tirer. « Cinna, dit-il à la fin, je te fais grâce une seconde fois ; j'avais épargné un ennemi, j'épargne un conspirateur, un parricide. A dater de ce jour devenons amis ; luttons à qui de nous deux aura le plus loyalement donné ou reçu la vie ». Plus tard il lui conféra spontanément le consulat, en le grondant de n'oser point le demander ; il n'eut pas d'ami plus fidèle et plus dévoué ; il fut son unique héritier ; et personne ne trama plus de conspiration contre lui.

X. Votre aïeul pardonna aux vaincus : eh ! s'il n'eût pardonné, sur qui eût-il régné ? Sallustius, les Cocceius, les Delliis et toute la cohorte des premières entrées, il la recruta dans le camp de ses adversaires. Déjà les Domitius, les Messala, les Asinius, les Cicéron, et toute la fleur de Rome, avaient été gagnés par sa clémence. Combien de temps n'attendit-il pas la mort de Lépide ? Il lui laissa porter pendant un grand nombre d'années les insignes de la souveraineté, et ce ne fut qu'après sa mort qu'il consentit à ce que la dignité du pontificat lui fût transférée. Il aima mieux qu'on y vît un honneur qu'une dépouille. Il dut à cette clémence son salut et sa sécurité : elle le rendit le favori, le bien-aimé des citoyens, bien que la république ne courbât sous sa main qu'une tête encore indomptée ; sa clémence lui vaut aujourd'hui encore les suffrages de cette renommée si peu complaisante même aux princes vivants. Nous le croyons au rang des dieux, sans attendre que la loi l'ordonne. Si nous confessons qu'il fut un bon prince et bien et dignement surnommé père de la patrie, c'est uniquement parce que les offenses à sa personne, d'ordinaire plus sensibles au souverain que les violations du droit, ne le poussaient à aucune rigueur ; parce qu'aux mots les plus sanglants il se contentait de sourire ; parce qu'il semblait souffrir lui-même les peines qu'il infligeait ; parce que tous les condamnés pour adultère commis avec sa fille, loin qu'il les ait punis de mort, reçurent de lui des sauf-conduits pour s'éloigner en toute sûreté. Voilà ce que j'appelle pardonner : savoir tant d'hommes prêts à s'irriter pour vous, à chercher votre faveur en ayant en main la tête de votre ennemi, et non seulement sauver, mais protéger cet ennemi !

XI. Tel fut Auguste déjà vieux, ou déclinant vers la vieillesse, après une jeunesse bouillante, irascible, signalée par tant d'actes vers lesquels il ne tournait qu'à regret les yeux. Nul n'oserait mettre en parallèle votre douceur avec celle d'Auguste, tout divin qu'on le nomme, opposât-on à vos jeunes années les années plus que mûres

d'un vieillard. Il a été clément, et modéré ; mais ce fut après Actium, après cette mer souillée du sang romain, après qu'il eut brisé aux côtes de Sicile ses flottes et celles de ses rivaux, après les hécatombes de Pérouse et les proscriptions. Pour moi, je n'appelle pas clémence la lassitude de la cruauté. La vraie clémence, Néron, est celle dont vous faites preuve, qui n'est point née d'une barbarie repentante, qui consiste à rester sans tache, à n'avoir jamais versé le sang des citoyens. C'est, au sein de la toute-puissance, véritablement régner sur soi-même, c'est être l'amour de l'univers, cette commune patrie si dévouée pour vous, que de ne se laisser ni enflammer de passions coupables ou irréfléchies, ni corrompre aux exemples de ses prédécesseurs, en essayant jusqu'à quel point on peut accabler ses sujets ; mais, au contraire, d'émousser le glaive du pouvoir.

Grâce à vous, ô Néron ! Rome est pure de supplices ; et votre belle âme a pu se glorifier de n'avoir pas versé dans le monde entier une goutte de sang humain, chose d'autant plus grande et admirable que jamais le glaive ne fut confié à de plus jeunes mains. La clémence, revenons-y, ne donne pas seulement de la gloire, elle est aussi une sauvegarde : c'est l'ornement de tout empire et en même temps son plus sûr appui. Pourquoi en effet les bons rois vieillissent-ils en paix et transmettent-ils le sceptre à leurs fils et à leurs petits-fils, tandis que le règne des tyrans est aussi détesté qu'éphémère ? Par quoi se distingue le tyran du bon roi ? car en apparence leur fortune, leur puissance est la même. N'est-ce pas que le premier sévit par plaisir ; le second, seulement par justice et par nécessité ?

XII. « Eh quoi ! les rois aussi n'infligent-ils pas souvent la mort ? » Oui, quand l'intérêt public les y détermine ; mais le tyran, la cruauté lui tient au cœur. Le tyran ! s'il diffère du roi, c'est par les actes, non par le titre. Denys l'ancien peut en toute justice être mis au-dessus de bien des rois ; et rien n'empêche d'appeler tyran L. Sylla, dont les

égorgements ne cessèrent que faute d'ennemis. Qu'importe qu'il soit descendu de la dictature, qu'il ait repris la toge d'homme privé ? quel tyran but jamais le sang humain aussi avidement que lui, qui fit massacrer à la fois sept mille citoyens romains ; qui, voisin du massacre et siégeant près du temple de Bellone, entendait les cris confus de cette multitude gémissante sous le glaive, et disait au sénat épouvanté : « Continuons, pères conscrits, c'est une poignée de séditieux que je fais mettre à mort » ? Il disait vrai : ce n'était pour lui qu'une poignée d'hommes. Tout à l'heure, à ce propos, nous déciderons comment il faut sévir contre des ennemis, quand ce sont des concitoyens, des membres d'une même république qui s'en sont détachés pour passer à l'état d'ennemis.

C'est donc, comme je le disais, par la clémence que la grande différence du roi au tyran se manifeste. Tous deux peuvent également s'entourer d'armes : mais chez l'un, elles sont le rempart de la paix publique ; l'autre les a pour comprimer de puissantes haines par une puissante terreur. Et ces bras même, auxquels il se confie, il ne les voit pas sans effroi ; les ressentiments des peuples accroissent ses ressentiments ; détesté parce qu'il est craint, il veut se faire craindre parce qu'on le déteste, et il adopte l'infamante maxime qui a perdu tant de ses pareils : Que m'importe d'être haï, pourvu que l'on me craigne. Il ignore quelle explosion s'apprête, quand la mesure des haines est comblée. En effet, une crainte modérée contient les esprits ; mais continuelle, violente, mais si elle met l'homme en face des suprêmes périls, elle relève l'audace des plus abattus et pousse à tout entreprendre. Ainsi une enceinte de cordes et de plumes tient en respect l'animal sauvage ; mais pris à dos par le piqueur dont les traits le harcèlent, il tentera de se faire jour à travers l'obstacle qu'il fuyait et foulera aux pieds l'épouvantail.

Le courage le plus ardent est celui que l'extrême nécessité fait éclater. Il faut que la crainte laisse encore quelque sécurité et fasse envisager bien plus d'espoir que de péril ; car autrement l'homme qui

n'a pas moins à redouter dans la soumission que dans la révolte, aime mieux affronter le danger et attenter à la vie de son oppresseur : on fait bon marché d'une vie dont on n'était plus maître. Un roi humain et débonnaire a des auxiliaires fidèles qu'il emploie au salut de l'Etat ; le soldat est fier de penser que la sécurité publique est son ouvrage ; point de travaux qu'il n'endure avec joie : c'est un père qu'il garde. Quant au tyran farouche et sanguinaire, nécessairement ses satellites lui pèsent.

XIII. Pourrait-il les avoir fidèles et dévoués, ces hommes de tortures, de chevalets et de supplices, auxquels il jette comme à des bêtes des citoyens à dévorer ? Plus anxieux, plus soucieux que les plus grands criminels, car il appréhende et les hommes et les dieux témoins et vengeurs des forfaits, le tyran est venu au point de ne pouvoir changer de caractère. Entre autres maux, en effet, ce qu'a de plus affreux la cruauté, c'est son besoin de persévérer ; et le retour au bien ne lui est plus ouvert. De nouvelles fureurs doivent soutenir les premières ; quel plus grand malheureux que l'homme pour qui le crime est une nécessité ?

O combien il est digne de pitié - à ses yeux du moins, car le plaindre serait impie - celui qui ne signale sa puissance que par les meurtres et les rapines, à qui tout est devenu suspect, sa cour aussi bien que son peuple ! Il redoute les armes, et c'est aux armes qu'il a recours ; il ne peut croire ni à la foi d'un ami ni à l'amour d'un fils. S'il envisage tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il va faire, s'il descend dans cette conscience chargée de crimes et de remords, bien souvent il craint la mort, plus souvent il la désire, plus odieux à lui-même qu'à ceux qu'il opprime.

Celui au contraire qui, veillant à tous les intérêts, bien qu'il en défende plus spécialement quelques-uns, alimente comme siennes toutes les parties du corps social ; celui qui, porté par nature à la bonté, lors même qu'il convient de sévir, laisse voir avec quelle

répugnance il prête son bras à la rigueur préservatrice des lois ; qui n'a dans l'âme rien d'hostile, rien de farouche ; qui exerce doucement une autorité salubre, qui veut la faire aimer, trop heureux si de sa prospérité tous avaient leur part ; qui est affable dans ses discours, et d'un abord facile ; dont le visage, et c'est ce qui gagne surtout les peuples, respire l'amabilité ; qui, favorable aux vœux légitimes, repousse sans aigreur ceux qui ne le sont pas, celui-là est chéri, défendu, vénéré de tous ses sujets. Les entretiens secrets parlent de lui de la même manière que les harangues. On désire sous lui d'être père ; et la stérilité, compagne forcée des maux publics, disparaît : on croit bien mériter de ses enfants en les faisant naître dans un si beau siècle. Un tel prince est gardé par ses bienfaits ; il n'a nul besoin de satellites : pour lui les armes sont une décoration .

XIV. Quel est donc le devoir d'un prince ? Celui d'un bon père, qui tantôt reprend ses enfants avec douceur, tantôt les menace, et parfois même frappe pour mieux avertir. Un homme sensé ne déshérite pas son fils au premier mécontentement. A moins que des torts graves et répétés n'aient vaincu sa patience, à moins qu'il n'appréhende des fautes plus grandes que celles qu'il punit, sa main se refuse toujours à signer le fatal arrêt. Il fait d'abord mille tentatives pour rappeler ce caractère indécis des sentiers mauvais où il glisse ; c'est quand tout espoir est perdu, qu'il essaye des moyens extrêmes ; car on n'a recours aux grands châtimens que si tout remède est épuisé.

Cette tâche du père est aussi celle du prince que nous appelons père de la patrie sans qu'une vaine flatterie nous y porte, car ses autres surnoms sont purement honorifiques. Ceux de grand, d'heureux, d'auguste, et tous les titres possibles dont nous surchargeons une fastueuse majesté, sont pour elle un banal tribut ; mais nommer le prince père de la patrie , c'est lui dire que le pouvoir qui lui fut remis est tout paternel, qu'il doit être le plus tempéré de

tous, plein de sollicitude pour ses enfants, et placer leurs intérêts avant les siens. Père, il ne se décidera que bien tard à retrancher l'un de ses membres : l'a-t-il retranché, il voudrait pouvoir le remettre en place ; il gémit de la séparation, il aura beaucoup et longtemps hésité. Qui condamne précipitamment est près de condamner avec plaisir, et l'extrême rigueur touche à l'injustice. De nos jours Erixon, chevalier romain, pour avoir fait périr son fils sous le fouet, fut dans le forum percé de coups de poinçons par le peuple. A peine l'autorité d'Auguste put-elle l'arracher aux mains indignées des fils et des pères.

XV. T. Arius, qui, ayant surpris son fils en flagrant délit de parricide, l'avait exilé après avoir instruit son procès, fut admiré de tout le monde pour s'être borné à l'exil et à un exil bien doux, car il relégua le coupable à Marseille et lui fit une pension annuelle égale à celle qu'il recevait avant son crime. Grâce à cette généreuse conduite, dans une ville où jamais défenseur ne manqua même aux plus grands forfaits, nul ne mit en doute la justice d'une sentence portée par ce père qui avait pu condamner son fils, mais qui ne pouvait le haïr. Ce même exemple va vous donner à comparer un bon prince avec un bon père.

Prêt à juger son fils, T. Arius avait prié Auguste de faire partie du tribunal domestique. Auguste donc vint chez un simple citoyen, prit place et s'assit au conseil d'une famille étrangère ; il ne dit pas : « Qu'il vienne dans mon palais » ; c'eût été déférer l'enquête à l'empereur et non au père. Après l'audition de la cause et la discussion de tous les moyens de défense du jeune homme et des charges qu'on lui opposait, le prince demanda que chacun votât par écrit, de peur que l'opinion de tous ne fût celle qu'eût émise l'empereur. Puis, avant l'ouverture des votes, il jura que la succession d'Arius, homme opulent, ne serait point acceptée par lui .

On dira peut-être qu'il y avait de la pusillanimité dans cette crainte de paraître aspirer à l'héritage du père par la condamnation du fils; je ne partage pas cet avis. Sans doute, s'il se fût agi de l'un de nous, le témoignage de sa conscience aurait suffi pour le rassurer contre les interprétations malveillantes ; mais les princes doivent faire beaucoup pour l'opinion publique. Auguste jura de ne point accepter la succession. Ainsi Arius perdit ce même jour deux héritiers ; mais l'empereur acheta la liberté de son suffrage ; et après avoir prouvé que sa sévérité était désintéressée, ce qu'un prince doit toujours avoir à cœur, il opina ainsi : « Que le fils soit exilé où le père voudra ». Il ne vota ni pour le supplice du sac et des serpents , ni pour la prison ; il songea non sur qui il prononçait, mais dans quel conseil il siégeait. Un père, dit-il, devait se contenter de la peine la plus douce, infligée à un fils adolescent encore, qu'on avait poussé à un crime pour lequel il avait fait voir une timidité voisine de l'innocence : il suffisait de l'éloigner de Rome et des regards paternels.

XVI. Un prince bien digne d'être appelé au conseil des pères, et digne d'être nommé cohéritier même de fils innocents ! Voilà la clémence qui sied au souverain, celle qui, quelque part qu'elle se montre, y fait prévaloir la douceur en toutes choses. Nul ne doit être assez abject pour que sa mort ne soit pas sentie par le prince : quel qu'il soit, il est membre de l'Etat. Cherchons pour exemple au pouvoir suprême des autorités moindres, et il en est de plus d'un genre : le prince commande à ses sujets, le père à ses enfants, le précepteur à ses disciples, le tribun ou le centurion à ses soldats. Ne jugerait-on point détestable père celui qui sans cesse, pour les plus légères causes, accablerait de coups ses enfants ? Quel maître d'arts libéraux est le plus digne de sa profession, ou de celui qui frappe en bourreau ses élèves si leur mémoire est en défaut, si leur coup d'oeil n'est pas assez prompt pour lire sans hésiter, ou de celui qui aime mieux les corriger par de simples avis, les reprendre en les piquant d'honneur ?

Un tribun, un centurion implacable fera des déserteurs, et pour ceux-ci il y a pardon. Car enfin est-il juste de commander avec plus de rigueur et de dureté à l'homme qu'au stupide animal ? Et encore, l'écuyer habile n'effarouche pas par des coups redoublés le cheval qu'il veut dompter ; il le rendrait ombrageux et rétif, s'il ne lui faisait sentir pour l'apaiser une main caressante. Ainsi le chasseur qui dresse de jeunes chiens à suivre la piste, ou qui les emploie, déjà exercés, à lancer ou à poursuivre le gibier, ne les menace pas trop souvent, ce serait les décourager et éteindre leur noble instinct dans le sentiment dégénéré de la peur ; mais il ne les laisse pas non plus errer et vaguer à leur fantaisie. Ainsi encore les conducteurs de bêtes de somme, de ces races indolentes nées pour l'insulte et les mauvais traitements, les poussent souvent par trop de cruauté à secouer le joug.

XVII. De tous les animaux, le moins traitable, celui qui a besoin d'être conduit avec le plus d'art, celui envers lequel l'indulgence est le plus nécessaire, c'est l'homme. Qu'y a-t-il de plus insensé que de rougir de se mettre en colère contre des bêtes de somme ou des chiens, tandis que l'homme, sous la domination de l'homme, serait réduit à la plus dure de toutes les conditions ? On traite les maladies, on ne s'irrite pas contre elles : or il y a ici maladie morale, elle a besoin d'une cure indulgente ; que l'homme qui l'applique n'ait aucune aigreur contre nous. Mauvais médecin que celui qui désespère, pour n'avoir pas à guérir. Telle doit être, envers les âmes malades, la conduite du chef à qui le salut de tous est commis : ne pas dès l'abord repousser tout espoir, ne pas déclarer les symptômes mortels. Qu'il lutte contre les vices, qu'il tienne bon ; qu'il fasse honte aux uns de leur mal, qu'il amuse les autres par des lénitifs, et la cure ainsi déguisée réussira mieux et plus tôt. Le prince doit s'étudier non seulement à guérir, mais à ne laisser que d'avouables cicatrices. Il ne tire nulle gloire d'un châtement cruel : qui doute en effet de sa puissance ? La gloire est immense au contraire de suspendre ses coups, d'arracher de

nombreuses victimes à la colère des autres et de n'en immoler aucune à la sienne.

XVIII. Il est beau de commander avec douceur aux esclaves : il faut qu'un maître considère non ce qu'il peut leur faire impunément souffrir, mais ce qu'autorisent l'équité et la bonté qui ordonnent aussi d'épargner des captifs, des malheureux achetés à prix d'argent. A combien plus juste titre ordonnent-elles de ne pas traiter des hommes libres, de sang noble, d'illustre race comme des esclaves dont on abuse, de voir en eux des citoyens que vous précédez par le rang, et dont on vous livra non la propriété, mais la tutelle ! L'esclave trouve asile au pied de la statue impériale. Comme esclave, tout m'est permis contre lui ; comme homme, il est des choses que me défendent le droit commun de tout ce qui respire et la nature, qui l'a fait mon semblable. Qui ne portait à Védius Pollion plus de haine que ses esclaves mêmes, lui qui engraisait de chair humaine ses lamproies et qui, pour la moindre faute, faisait jeter ces infortunés dans son vivier, que dis-je ? dans son réservoir de serpents ? Monstre digne de mille morts, soit qu'il se repût des lamproies qui avaient dévoré ses esclaves, soit qu'il n'eût ces animaux que pour les nourrir de la sorte ! Si les maîtres impitoyables sont montrés du doigt par toute la ville qui les réprovoque et les déteste ; l'iniquité des rois et leur mauvais renom s'étendent plus au loin et les livrent à la haine des siècles. Qu'il eût mieux valu ne pas naître, que de voir sa naissance comptée parmi les calamités publiques !

XIX. Nul ne peut rien imaginer de plus glorieux que la clémence pour l'homme placé à la tête des autres, de quelque manière et à quelque titre qu'il y soit monté. Et certes, avouons-le, cette vertu est d'autant plus belle et magnifique que le pouvoir qui la pratique est plus grand ; et le pouvoir ne doit jamais nuire, s'il se conforme aux lois de la

nature. C'est elle en effet qui inventa la royauté, laquelle se retrouve chez les animaux et surtout chez les abeilles, dont le roi habite la cellule la plus spacieuse, à l'endroit le plus sûr et au centre de ses Etats. Il est de plus exempt de travail, lui qui surveille celui des autres ; à sa mort tout l'essaim se disperse. Elles ne souffrent jamais plus d'un roi, et le combat révèle le plus digne. La forme de son corps est remarquable : il diffère de tous ses sujets tant par sa grosseur que par ses couleurs éclatantes ; mais voici surtout ce qui le distingue : les abeilles sont très irascibles, et, eu égard à leur petitesse, des plus ardentes à combattre, et elles laissent leur aiguillon dans la plaie ; le roi seul est sans aiguillon. La nature n'a pas voulu qu'il fût cruel ni qu'il exerçât une vengeance qui lui coûterait trop cher : elle lui a retiré son arme, et sa colère reste inoffensive. Grande leçon pour les puissants de la terre ! La nature, selon sa coutume, se manifeste dans de petits êtres, et de sublimes enseignements nous viennent de ses moindres ouvrages.

Rougissons de ne pas prendre exemple sur ces faibles animaux, nous dont le courroux doit se modérer d'autant plus que l'explosion en est plus funeste. Plût aux dieux que l'homme subît la même loi que l'abeille, que la vengeance se brisât avec l'arme et ne trouvât pas les moyens de porter plus d'un coup, ni d'autres bras pour servir ses fureurs ! Elle se laisserait bien vite, si elle ne s'assouvissait qu'à ses dépens et n'exhalait son venin qu'au péril de sa vie. Et même, telles que sont les choses, elle ne le pourrait impunément. Force est au tyran d'éprouver toutes les peurs qu'il inspire ; il faut qu'il surveille toutes les mains, et qu'au moment même où nul ne complot, il se croie menacé, et qu'aucun instant de sa vie ne soit libre de crainte. Peut-on supporter une si douloureuse existence, quand il est si facile, sans faire de mal et, partant, sans en craindre, d'exercer une autorité tutélaire à la satisfaction de tous ? Quelle erreur de croire qu'il y ait sûreté pour le prince, là où rien n'est en sûreté contre lui ! Par la sécurité qu'on donne on achète la sécurité. Il n'est pas besoin de bâtir de hautes forteresses, de munir de retranchements des collines

escarpées, de tailler à pic les flancs des montagnes, de se hérissier de murailles et de tours : un roi sans gardes est protégé par sa clémence. Il n'est de rempart inexpugnable que l'amour des citoyens.

Quoi de plus beau pour le prince que de vivre entouré des vœux d'un peuple entier, vœux qui ne s'énoncent pas sous l'oeil des délateurs ; que de voir le moindre ébranlement de sa santé exciter non l'espoir, mais l'alarme de tous ; de savoir que ses sujets n'ont rien de si précieux qu'ils ne sacrifient pour sauver ses jours et qu'ils se figurent éprouver eux-mêmes tous les biens qui peuvent lui arriver ? Il prouve par les actes d'une bonté journalière que la république n'est pas à lui, mais bien lui à la république. Qui oserait lui dresser quelque embûche ? Qui ne souhaiterait, s'il était possible, détourner même les coups du sort loin d'un chef sous qui la justice, la paix, la pudeur, la sécurité, l'honneur fleurissent respectés, et qui maintient l'Etat enrichi dans l'abondance de tous les biens ? Il est contemplé comme le serait la divinité, si elle daignait se rendre visible à nos adorations et à notre culte. Car enfin, n'est-ce pas approcher des dieux que se montrer, comme est leur nature, bienfaisant, généreux, puissant pour le bonheur du monde ? Voilà le but, voilà l'exemple à se proposer : n'être jugé le plus grand que pour qu'on vous juge aussi le meilleur.

XX. Un prince punit pour l'un de ces deux motifs : ou il se venge, ou il venge autrui. Discutons d'abord le motif qui le touche personnellement ; car la modération est plus difficile, quand, la vengeance est réclamée par le ressentiment et non pour l'exemple. Est-il besoin qu'ici j'avertisse de ne pas croire aisément, d'approfondir les choses, de présumer plutôt l'innocence, de montrer qu'aux yeux du juge l'affaire le touche, comme elle touche le prévenu. Ceci n'est que justice ; la clémence n'a rien à y voir. Mais nous exhorterons le prince, lorsque l'offense est manifeste, à rester maître de lui-même, à

faire grâce de la peine s'il le peut sans risque, sinon à la réduire ; à se montrer enfin plus exorable dans sa cause que dans celle des autres. Comme en effet la générosité consiste non à se faire libéral du bien d'autrui, mais à donner ce qu'on s'ôte à soi-même ; ainsi, j'appelle clément non pas l'homme qui fait bon marché des griefs d'autrui ; mais celui qui, poussé par les siens propres, ne bondit pas sous l'aiguillon ; qui a compris qu'il est d'une grande âme de souffrir les injures au faîte de la puissance, et que rien n'est plus digne de gloire qu'un prince qu'on offense et qui ne punit pas.

XXI. La vengeance d'ordinaire a ces deux effets : ou elle console de l'injure reçue ou elle rassure pour l'avenir. La condition du prince est trop haute pour avoir besoin qu'on le console ainsi, et sa puissance trop incontestée pour qu'il veuille la faire mieux reconnaître en perdant quelques malheureux. Je parle ici d'offenses ou d'attaques parties de rangs inférieurs ; car ceux qui furent pour un temps ses égaux, s'il les voit tombés au-dessous de lui, que faut-il de plus à sa gloire ?

Un esclave, un serpent, une flèche peuvent tuer un roi ; mais pour faire grâce il faut être plus grand que celui qu'on sauve. Le prince doit donc user généreusement du magnifique pouvoir qu'il tient des dieux, d'ôter ou de donner la vie ; il le doit surtout envers ceux qu'il sait avoir tenu le même rang que lui. Leur sort est-il en ses mains, sa vengeance est complète, rien n'y manque : la peine est réelle, suffisante. Car c'est avoir perdu la vie que de la devoir ; et quiconque, jeté du haut des grandeurs aux pieds de son adversaire, a dû attendre la sentence d'un autre sur sa tête et sa couronne, n'existe désormais que pour la gloire de son sauveur, qui gagne bien plus à respecter ses jours qu'à l'effacer du nombre des vivants. C'est le perpétuel trophée de la vertu du triomphateur : traîné devant son char il n'eût fait que passer. Que si l'on peut sans risque lui laisser aussi son royaume, le rasseoir sur ce trône d'où il était tombé, combien ne s'en accroît pas

le renom de celui qui de la défaite d'un ennemi n'a voulu que la gloire ! Voilà triompher de sa victoire même et montrer qu'on n'a rien trouvé chez les vaincus qui fût digne du vainqueur. A l'égard de sujets, d'inconnus, d'hommes sans nom, la modération est d'autant plus juste, qu'il y a moins de mérite à les avoir terrassés. Tantôt faites-vous une joie du pardon ; tantôt dédaignez de frapper ; éloignez-vous de faibles reptiles : ils souillent la main qui les écrase. Quant à ces hommes qui, amnistiés ou punis, feront l'entretien de tous, c'est le cas d'user d'une clémence solennelle.

XXII. Passons aux délits entre citoyens : la loi, en les punissant, poursuit un triple but que le prince aussi doit avoir en vue; elle veut ou amender ceux qu'elle atteint, ou rendre les autres meilleurs par l'exemple du châtement, ou que, les méchants disparus, la sécurité se rétablisse. Des peines modérées amenderont plus facilement les coupables : car celui-là s'observe et se conduit mieux qui n'est pas tout à fait mort à l'honneur. L'honneur perdu ne se ménage plus ; et c'est une autre impunité que de n'avoir plus de place pour le châtement. Quant aux mœurs publiques, on les corrige mieux en étant sobre de punitions ; car le grand nombre des délinquants crée l'habitude du délit ; on trouve moins lourde une flétrissure dont tant d'autres partagent le poids ; et la sévérité perd, par sa fréquence même, ce qu'elle a de plus efficace, l'influence de l'exemple. Un prince fonde les bonnes mœurs dans la société et en extirpe les vices, lorsqu'il sait les souffrir non en approbateur, mais en homme à qui les châtements répugnent et dont le cœur saigne à les appliquer. On a honte de faillir quand c'est la clémence qui gouverne. La peine paraît bien plus grave, venant d'un juge connu pour sa douceur.

XXIII. D'ailleurs vous verrez se commettre plus souvent les crimes qui sont plus souvent punis. Votre père, en cinq ans, a fait coudre dans le

sac fatal plus de parricides qu'on n'en a vu punir dans tous les siècles précédents. Les enfants se portaient bien moins fréquemment au dernier des forfaits, lorsqu'aucune loi ne l'avait prévu ; et ce fut par une haute prudence que d'éminents législateurs, consommés dans la science du cœur humain, aimèrent mieux passer ce crime sous silence, comme un phénomène incroyable et au-dessus de l'humaine audace, que de laisser voir en le proscrivant qu'il n'était pas impossible. Ainsi les parricides ont commencé avec la loi, et la peine a donné l'idée du crime. C'en est fait de la piété filiale, depuis que nous avons vu plus de sacs que de croix. Dans un état où l'on punit rarement, il s'établit un concert de moralité, et l'on s'y affectionne comme à un trésor commun. Qu'un peuple se croie moral, il le sera : il s'indigne bien plus contre ceux qui s'écartent de la règle générale, s'il les voit en petit nombre. Il est dangereux, croyez-moi, d'apprendre au peuple qu'il y a plus de méchants qu'il ne pense.

XXIV. On fit jadis, dans le sénat, la proposition de distinguer par le vêtement les esclaves des hommes libres ; mais l'on sentit bien vite quel péril nous menacerait du jour où nos esclaves commenceraient à nous compter. Sachez que même chose est à craindre, si l'on ne fait grâce à personne : on verra bientôt combien l'emporte la masse des citoyens dépravés. La multitude des supplices fait aussi peu d'honneur au prince qu'au médecin celle des funérailles. Une autorité moins rude est mieux obéie. L'esprit humain est de sa nature indocile ; il se cabre contre les obstacles et la contrainte ; il suit plus volontiers qu'il ne se laisse conduire. Et comme un fier et généreux coursier se prête mieux à un frein plus léger, ainsi la moralité publique marche d'un mouvement spontané à la suite de la clémence ; on apprécie cette vertu du prince et l'on veut se la conserver. Cette voie est donc la plus efficace. La cruauté est un vice qui n'est pas de l'homme, qui n'est pas digne de cette âme dont le fond est la douceur même. C'est une rage d'animal féroce que de se complaire au sang et aux plaies ;

c'est répudier le nom d'homme et se transformer en monstre des bois.

XXV. Réponds donc Alexandre, livrer Lysimaque à la fureur d'un lion, est-ce autre chose que le déchirer de tes propres dents ? Ce lion c'est toi, cette férocité c'est la tienne. Oh ! que tu voudrais être toi-même armé d'ongles et de mâchoires assez larges pour dévorer un homme tout entier ! Je n'exige pas de toi que cette main, si infailliblement mortelle à tes amis, soit secourable pour aucun, ni que cette âme cruelle, insatiable fléau des nations, s'assouvisse sans meurtre et sans carnage ; je t'appellerai clément si, pour mettre à mort un ami, tu prends ton bourreau chez les hommes. Voilà surtout ce qui rend la cruauté exécrationnable, c'est qu'elle passe d'abord les bornes légales, puis celles de l'humanité. Elle recherche des supplices nouveaux, elle s'ingénie, elle imagine des instruments pour varier et prolonger la douleur, elle se délecte à voir souffrir des hommes. Cette horrible maladie de l'âme est arrivée au plus haut degré de la démence, quand la barbarie devient pour elle un plaisir et le meurtre un passe-temps.

Derrière un pareil homme viennent les bouleversements, les haines, les poisons, les glaives ; tout le menace d'autant de périls qu'il y a de gens menacés par lui : ici des embûches isolées, ailleurs une révolte générale l'assiège. Car si un particulier qu'on immole n'émeut guère, ne soulève pas des cités ; contre un fléau qui sévit au loin et qui s'attaque à tous, les traits partent de toutes parts. Tel reptile venimeux se dérobe par sa petitesse, et on ne se réunit pas pour le détruire ; mais un serpent démesuré, qui a pris des proportions phénoménales, qui empoisonne les sources où il s'abreuve, qui brûle de son haleine et qui broie tout sur son passage, on l'attaque avec des balistes. Un faible mal peut nous abuser et nous échapper ; s'il est extrême, on court à l'encontre. Ainsi un seul malade ne trouble même

pas une maison ; mais quand des morts multipliées ont signalé l'épidémie, le cri d'alarme est universel : on fuit, et la violence s'attaque aux dieux même. Que le feu éclate dans une seule demeure, la famille et les voisins viennent y jeter de l'eau ; mais si l'incendie est vase, s'il a déjà dévoré plusieurs édifices, on démolit, pour l'étouffer, une partie de la ville.

XXVI. Pour se venger des cruautés d'un maître, il a suffi du bras d'un esclave bravant l'inévitable supplice de la croix ; mais les tyrans, des nations, des races opprimées par eux ou seulement menacées de l'être, se sont levées pour les exterminer. Leurs satellites même ont parfois tourné leurs armes contre eux et pratiqué sur leurs personnes les leçons de perfidie, de sacrilège, de férocité qu'ils avaient reçues d'eux. Que peut-on espérer jamais de gens qu'on a soi-même formés au crime ? L'iniquité n'est pas longtemps soumise et ne se borne pas au mal qu'on lui prescrit. Mais supposons la cruauté impunie, quel règne que le sien ! Quel spectacle offre-t-il ? celui d'une ville prise d'assaut, et l'effroyable aspect de la terreur générale. Tout n'est que désespoir, alarme, confusion : on redoute jusqu'au plaisir. Point de sécurité même à table, où l'ivresse aussi doit veiller soigneusement sur sa langue ; même aux spectacles, où l'on cherche des prétextes pour vous accuser et vous perdre. Qu'importent ces coûteux appareils qu'ont payés les trésors des rois et que les plus fameux artistes concourent à embellir ? Des jeux dans une geôle peuvent-ils plaire ?

L'affreuse jouissance, bons dieux ! que d'égorger, de torturer, de s'applaudir au bruit des chaînes, d'abattre des têtes de citoyens, de marquer son passage par des flots de sang, de voir à son aspect tout trembler, tout fuir ! Qu'y aurait-il de pis à vivre sous l'empire des lions et des ours, à la merci des serpents et des animaux les plus destructeurs ? Encore ces êtres privés de raison, prévenus selon nous

et coupables de férocité, respectent-ils ceux de leur espèce ; et chez les brutes du moins la ressemblance est une sauvegarde. Le tyran, dans sa rage, méconnaît même les liens du sang ; étrangers ou parents, tout lui est égal, pourvu qu'il s'exerce, par le meurtre des individus, à faucher des nations entières. Embraser des villes, faire passer la charrue sur d'antiques cités, c'est, pour lui, donner preuve de puissance ; n'immoler qu'une ou deux victimes n'est pas assez royal ; et si d'un même temps il ne fait tendre la gorge à toute une troupe de malheureux, il s'imagine que son droit de sévir est amoindri. Ah ! plutôt quel bonheur n'est-ce point de sauver une foule d'hommes, de les rappeler comme du sein de la mort à la vie, et de mériter par sa clémence la couronne civique ! Quel plus digne, quel plus beau laurier pour un front souverain que cette couronne : Pour avoir sauvé des citoyens ! Que sont auprès ces faisceaux d'armes ravis aux vaincus, ces chars teints du sang des barbares, ces dépouilles, fruits de la conquête ? C'est un pouvoir divin que celui qui sauve des multitudes d'hommes et des peuples ; mais tuer en masse et sans distinction, un incendie, un mur qui s'écroule ont ce pouvoir-là.

LIVRE II

I. Ce qui m'a engagé, Néron César, à écrire sur la clémence, c'est surtout une parole que je n'ai pu vous entendre proférer, ni redire moi-même à d'autres sans admiration ; parole généreuse, magnanime, pleine d'humanité, qui non calculée, ni émise pour les oreilles de la foule, éclata tout à coup, et mit au grand jour la lutte d'un bon cœur avec les devoirs de votre rang. Près de sévir contre deux brigands, le préfet de vos cohortes, le vertueux Burrhus que vous, son prince, savez apprécier, vous pressait d'écrire le nom des

coupables et pour quel motif vous vouliez punir : cette sanction, longtemps ajournée, il insistait pour l'obtenir enfin. Forçant sa répugnance et la vôtre, il vous présentait le papier, il vous le mettait en main, et vous vous écriâtes : Je voudrais ne pas savoir écrire ! réponse digne d'être entendue de toutes les nations qui couvrent le sol de l'Empire, et de celles qui jouissent sur nos confins d'une précaire indépendance, et de celles qui de fait ou d'intention nous sont hostiles ! Qu'elle serait digne d'être transmise à l'assemblée générale des peuples pour servir de formule au serment de leurs chefs et de leurs rois ! Comme elle rappelle l'innocence primitive du monde et mériterait de faire revivre ces anciens jours ! Oui, c'est maintenant qu'il serait à propos de s'entendre pour revenir au juste et à l'honnête en bannissant la convoitise du bien d'autrui, source de toutes les corruptions du cœur : il serait temps qu'on vît la piété, l'intégrité, la foi, la modération renaître, et qu'après les excès de sa trop longue domination, le génie du mal fit à la fin place au règne du bonheur et de la vertu.

II. Cet avenir, Néron, est en grande partie le nôtre : j'en accepte et proclame avec joie l'augure. La douceur de votre âme va se répandre et pénétrer insensiblement dans tout le corps de votre empire ; tout se va former sur votre modèle. C'est à la tête que se rattache toute la santé de l'homme : c'est d'elle qu'il reçoit la vigueur et l'énergie, par elle qu'il languit et s'affaisse ; elle est l'esprit de vie comme le principe de mort. Et citoyens et alliés, tous se rendront dignes de la bonté du prince ; on verra par tout le globe les vertus reparaître ; on abjurera l'esprit de violence.

Pardonnez si je m'arrête quelque peu à parler de vous. Ce n'est pas pour charmer votre oreille, telle n'est point ma coutume et j'aimerais mieux vous choquer par la vérité que vous plaire par la flatterie. Quel est donc mon but ? Outre que je veux vous rendre le

plus familiers qu'il se peut les actes et les paroles qui vous honorent, afin que ce qui est aujourd'hui l'élan d'une heureuse nature devienne un principe réfléchi ; je songe en moi-même à cette foule de mots expressifs, mais horribles, passés en maximes sociales qui se répètent et circulent partout, comme celle-ci : Qu'on me hâisse, pourvu qu'on me craigne ! ce qui ressemble à ce vers grec : Que la terre à ma mort s'abîme dans les flammes, et à mille traits de même espèce. Or je ne sais comment dans les âmes atroces, exécrables, la matière prêtait davantage pour rendre leur pensée avec vigueur et véhémence. Je ne connais pas une parole de douceur et de bonté dont l'énergie me frappe. Pour conclure donc : donnez rarement, avec répugnance et après une longue hésitation, cette signature qu'il faut parfois nécessairement tracer, et qui vous faisait prendre l'écriture en haine ; oui, selon votre usage, hésitez longtemps, ajournez plus d'une fois.

III. Et pour ne pas prendre le change à ce mot séduisant de clémence qui pourrait nous jeter dans un autre excès, examinons en quoi elle consiste, quelles sont et sa nature et ses limites. La clémence est la modération d'une âme qui a le pouvoir de se venger ; ou bien, c'est l'indulgence du supérieur dans la punition de l'inférieur. Il est plus sûr de donner plusieurs définitions, de peur qu'une seule ne soit incomplète et, pour ainsi dire, n'échoue par un vice de formule : on peut donc encore appeler clémence une disposition de l'âme à la douceur dans l'application des peines. Une autre définition, qui trouvera des contradicteurs, quoiqu'elle approche le plus du vrai, serait celle-ci : la clémence est cette modération qui remet quelque chose de la peine due et méritée ; on va se récrier et dire qu'aucune vertu ne fait rien de moins que ce qu'elle doit. Et cependant tous reconnaissent la clémence dans cette retenue de l'âme qui reste en deçà de ce que la justice pouvait infliger. L'ignorance croit que la sévérité est le contraire de la clémence ; mais jamais vertu ne fut le contraire d'une autre vertu.

IV. Quel est donc l'opposé de la clémence ? La cruauté, qui n'est autre chose qu'un excès de rigueur dans la mesure des châtimens. Mais il est des hommes qui, sans avoir à châtier, sont néanmoins cruels : ceux, par exemple, qui tuent des inconnus, des passans, non en vue d'un profit, mais pour le plaisir de tuer. Et non contents d'assassiner, ils torturent, comme Sinis, comme Procuste, comme les pirates qui accablent de coups leurs captifs et les jettent vivans dans les flammes. Voilà aussi de la cruauté : mais n'étant pas une suite de la vengeance, car il n'y a pas eu offense, ni du courroux qu'excite un méfait, puisqu'aucun crime ne l'a provoquée, elle est en dehors de notre définition, laquelle ne comprend que l'excessive rigueur dans les punitions. Nous pourrions dire : c'est être plus que cruel, c'est être féroce que de se faire une joie de torturer ; nous pourrions dire : c'est de la démence ; car il en est de plus d'un genre, et la plus caractérisée est celle qui va jusqu'à massacrer et déchirer des hommes. J'appellerai donc cruels ceux-là seulement qui punissent, non sans motif, mais sans mesure. Tel était Phalaris qui, dit-on, sévissait non pas contre des innocens, mais au delà des bornes de l'humanité et de la raison. Nous pourrions prévenir toute chicane en définissant la cruauté comme un penchant de l'âme vers le parti le plus rigoureux. La cruauté et la clémence sont choses qui se repoussent ; mais la sévérité s'allie certes bien avec la première. Et c'est ici le lieu de se demander ce que c'est que la compassion. Généralement elle est louée comme une vertu ; et l'on appelle bon l'homme compatissant. Mais cet état de l'âme est pure faiblesse. La cruauté et la compassion sont sur les limites, l'une de la sévérité, l'autre de la clémence : il faut se garder ou de tomber dans la cruauté en croyant se montrer sévère, ou dans la compassion qu'on aurait prise pour de la clémence. En ce dernier cas le mécompte offre moins de péril ; mais l'erreur est égale dès qu'on sort de la vraie mesure.

V. De même donc que la religion honore les dieux, et que la superstition les outrage ; de même tout homme de bien se montrera clément et doux, mais il évitera la compassion. Car c'est le vice d'une âme pusillanime que de défailir à l'aspect du mal d'autrui ; et les moins nobles caractères y sont le plus sujets. Ce sont des vieilles et des femmelettes que les larmes des plus grands scélérats émeuvent, et qui briseraient, si elles pouvaient, les portes de leur prison. La compassion considère non la cause, mais le sort de celui qui souffre ; la clémence concorde avec la raison. Je sais que la secte stoïcienne est mal famée auprès des ignorants, comme trop dure, comme incapable de donner aux princes et aux rois aucun bon conseil. On lui reproche de dire que son sage ne s'apitoie jamais, ne pardonne jamais : doctrine qui, ainsi présentée, est odieuse. Car elle semble ravir tout espoir aux faiblesses humaines, et appeler au châtement les moindres peccadilles. S'il en est ainsi, que penser d'une école qui ordonnerait d'oublier qu'on est homme et qui fermerait le seul port assuré contre la Fortune, le recours de l'homme à son semblable ! Mais non : il n'est point de secte plus bienveillante, plus douce, plus amie du genre humain, plus vouée aux intérêts de tous ; car elle a pour loi d'être utile et secourable, et de songer non pas seulement à soi-même, mais à la société comme aux individus.

La compassion est une impression malade à l'aspect des misères d'autrui, ou un chagrin qu'on éprouve à l'idée qu'elles ne sont pas méritées. Or la maladie morale n'atteint point le sage : son âme est toute sereine, et aucun nuage ne peut l'obscurcir. Rien ne sied mieux à l'homme que les sentiments élevés : or il ne peut les avoir tels, celui que la crainte abat, dont le cœur est en deuil et se serre de tristesse. C'est ce qui n'arrivera pas au sage, même dans ses propres infortunes : il repousse tous les traits du sort dont le courroux se brise à ses pieds ; son visage est toujours le même, calme, impassible, ce qui ne pourrait être si le chagrin avait accès en lui. Ajoutez qu'au sage appartiennent la prévoyance et la promptitude du conseil : or jamais rien de pur et de net ne sort d'une

source troublée. Le chagrin ôte à l'homme sa clairvoyance, le génie des expédients, la faculté de fuir le péril, d'apprécier ce qui est juste. Le sage n'a donc point cette compassion, qui n'est qu'une malheureuse passivité de l'âme ; mais tout ce que font d'ordinaire les compatissants, il le fera de lui-même, et dans un autre esprit.

VI. Il consolera ceux qui pleurent, sans pleurer avec eux ; il tendra la main au naufragé, donnera l'hospitalité au proscrit et l'aumône au nécessiteux, non cette aumône humiliante que la plupart de ceux qui veulent passer pour compatissants jettent avec dédain à ceux qu'ils assistent et qu'ils craindraient même de toucher ; il donnera ce que l'homme doit à l'homme sur le patrimoine commun. Il rendra le fils aux larmes de la mère, il fera détacher ses fers, il le retirera de l'arène, il donnera même la sépulture au criminel ; mais dans tous ses actes il sera calme d'esprit et de visage. Ainsi le sage ne s'apitoiera pas ; il secourra, il obligera, lui né pour aider ses semblables et travailler au bien public dont il offre à chacun sa part. Il y a même certains méchants, en partie condamnables, mais qu'on peut amender, sur lesquels sa bonté s'étendra. C'est surtout aux grandes misères courageusement subies qu'il sera heureux de porter secours. Chaque fois qu'il le pourra, il corrigera les torts de la Fortune : où emploierait-on mieux les richesses, le pouvoir, qu'à relever ce que le sort a jeté par terre ? Son visage ni son âme ne trahiront nulle défaillance en voyant la jambe desséchée d'un mendiant, ses haillons, sa maigreur, sa vieillesse courbée sur un bâton. Mais il obligera tous ceux qui en seront dignes ; et, à l'exemple des dieux, sa prédilection sera pour le malheur. La commisération est voisine de la misère ; elle a quelque chose d'elle et participe de sa nature. Il n'est, sachez-le bien, que des yeux malades qui, en voyant d'autres yeux couler, larmoient à leur tour ; tout comme certes ce n'est pas gaieté, mais faiblesse de nerfs, que de rire toujours lorsque rient les autres, et de bâiller par contrecoup à chacun de leurs bâillements. La commisération est

l'infirmité d'une âme trop sensible à l'aspect de la misère : l'exiger du sage serait presque vouloir qu'il se lamentât et s'en vînt gémir aux funérailles du premier venu.

VII. Mais pourquoi ne pardonne-t-il pas ? Je vais le dire. Etablissons d'abord ce que c'est que le pardon, pour qu'on sache que le sage ne doit pas l'accorder. Le pardon est la remise d'une peine méritée. Pourquoi le sage ne doit-il pas faire cette remise ? On en trouve les raisons longuement déduites chez ceux qui ont traité cette matière. Je serai plus bref, le débat n'étant pas soulevé par moi ; je dirai : On pardonne à celui qu'on devait punir : or le sage ne fait jamais ce qu'il ne doit pas et n'omet jamais ce qu'il doit faire ; il ne remet donc pas la peine qu'il doit infliger ; mais ce que vous demandez au pardon, le sage prend une voie plus honorable pour l'accorder : il épargne, il conseille, il rend meilleur. Il agit comme s'il pardonnait, et il ne pardonne pas ; parce que pardonner, c'est avouer qu'on omet quelque chose de ce qu'on eût dû faire. Il admonestera l'un de paroles seulement, sans lui appliquer d'autre peine, eu égard à son âge susceptible encore d'amendement ; cet autre, victime manifeste de préventions outrées, il le déclarera quitte, comme dupe d'une erreur ou ayant failli dans l'ivresse. Il renverra des prisonniers de guerre sains et saufs, quelquefois même avec éloge, si c'est pour de nobles motifs, pour la foi jurée, pour les traités, pour la liberté qu'ils ont pris les armes. Ce sont là des actes non de pardon, mais de clémence. La clémence a son libre arbitre : elle ne juge pas d'après un texte, mais selon l'équité la plus large : elle a droit d'absoudre et de régler le litige au taux qu'il lui plaît. Non qu'elle fasse rien en cela de moins que ne veut la justice, mais c'est qu'elle voit dans ses arrêts la justice même. Pardonner, c'est ne pas punir ce qu'on juge punissable, c'est remettre une peine exigible. Faire acte de clémence, c'est en principe proclamer que l'homme qu'on acquitte n'était passible de rien de plus. C'est donc un acte plus complet que le pardon, et plus

honorable. En tout ceci, selon moi, on dispute sur les mots : sur les choses même on est d'accord. Le sage fera remise de beaucoup ; il sauvera bien des âmes malades, mais qui ne seront pas incurables. Il imitera l'habile agriculteur, qui ne soigne pas seulement les arbres droits et de belle venue, mais qui adapte à ceux dont une cause quelconque faussait la croissance des appuis qui les redressent ; il ébranche le pourtour de celui-ci que des rameaux trop touffus empêcheraient de s'élaner ; il fume le pied de celui-là qui dépérissait par défaut du sol ; il donne de l'air à cet autre qu'étouffait l'ombre de ses voisins. De même, le véritable sage examine quels moyens il faut employer à l'égard des divers caractères, pour rectifier progressivement leur mauvaise direction.

FIN